



le pays
d'ALLEVARD
Relais
d'Assistantes
Maternelles
du Pays d'Allevar



Edito

Je vous souhaite à toutes de passer de bonnes fêtes de Noël, ainsi qu'à vos familles.

Tous mes vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année.

Je vous encourage à me contacter dès le début du mois de janvier pour me donner vos disponibilités pour le mois de septembre.

Je joins à ce journal, un article sur les fessées que j'ai trouvé très intéressant.

A très bientôt

Nathalie BORRAS

L'écho du R.A.M.

Janvier - Février 2009

Les ateliers

L'accueil a lieu de 9h à 11h30.

ALLEVARD : 14 avenue de Savoie

Mardi 6 janvier : Tirage des rois

Lundi 12 janvier : Les bonnes résolutions

Mardi 15 janvier : Les bonnes résolutions

Mardi 20 janvier : Psychomotricité

Lundi 26 janvier : Jeux de société

Mardi 27 janvier : Sortie médiathèque

Mardi 3 février : Mardi gras

ST PIERRE d'ALLEVARD : Villa Mon Exil

Lundi 5 janvier : Jeux de société

Jeudi 8 janvier : Tirage des rois

Jeudi 15 janvier : Les bonnes résolutions

Lundi 19 janvier : Les bonnes résolutions

Jeudi 22 janvier : Psychomotricité

Jeudi 29 janvier : Sortie médiathèque

Lundi 2 février : Mardi gras

Jeudi 5 février : Mardi gras

Vacances scolaires

Du samedi 7 Février 2009 au lundi 23 mars 2009 au matin

Le relais sera fermé pendant la première semaine.

Pas de temps collectifs pendant les vacances.

Relais d'Assistantes Maternelles du Pays d'Allevar
ALLEVARD - 04.76.08.11.96
St PIERRE d'ALLEVARD - 04.76.45.85.58





R.D.V.

Lundi 26 Janvier à 19H à Allevard 14 avenue de Savoie

Le groupe d'échange sur la pratique professionnelle se réunira une nouvelle fois.

Merci de vous inscrire pour celles qui souhaitent y participer.

Lundi 2 Février à 20H à St Pierre Villa Mon Exil

Soirée SCRAP

Validation des acquis pour le CAP petite enfance

Les personnes intéressées me contactent rapidement pour que nous organisions une rencontre avec les personnes chargées de la formation.

Les micro-crèches

Le décret du 20 février 2007 permet de mettre en œuvre des projets innovants dénommés « micro-crèches ».

Si vous êtes intéressées par un projet de création de microstructure, je peux vous donner les informations de base afin de comprendre le fonctionnement de ce nouveau type de structure.

En Bref...

- La durée de travail effectif minimale pour acquérir un droit à congés payés est désormais de dix jours, alors qu'elle était fixée à un mois.
- La résiliation du contrat de travail, qu'elle soit à l'initiative de l'employeur ou du salarié est soumise à un préavis dont la durée varie selon l'ancienneté du contrat. Le salarié qui n'effectue pas son préavis doit une indemnité compensatrice de rupture à son employeur.

